

WIZERNES



Réuni le 12 Juin sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Règlement intérieur du Conseil Municipal -

Bien qu'obligatoire uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil décide d'instaurer un règlement intérieur du conseil municipal et adopte ses dispositions.

- Commission d'Appel d'Offres -

Lors de sa séance du 8 Avril 2014, le Conseil a procédé à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres. Or ce nombre devant être de 3 pour les communes de moins de 3 500 habitants, il est procédé à une nouvelle élection.

Sont élus à la majorité absolue :

Membres titulaires : Yves SACÉPÉ, Alain LYPS, Jacques DEGRAVE.

Membres suppléants : Pascale NEYRINCK, Bernard DELPLACE, Chantal LAMARRE.

- Délégation de pouvoir au Maire -

Le Conseil Municipal modifie les termes de sa délibération n° 4 du 30 Mars 2014 donnant délégation au Maire conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de tenir compte du remplacement des marchés sans formalités préalables par les marchés à procédure adaptée.

- Rapport annuel sur le service d'assainissement -

Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement établi par les services administratifs communaux est adopté sans observation ni remarque. Ce rapport est à la disposition du public qui peut le consulter en Mairie.

- Commission Intercommunale des Impôts Directs -

Suite à la Création d'une CIID par la CASO, le conseil municipal désigne 3 contribuables susceptibles d'être désignés par le Directeur Départemental des finances publiques, pour siéger à cette commission.

- Société Publique Locale INNOVA -

Monsieur Pierre EVRARD est désigné pour représenter la Commune de Wizernes au sein de la SPL INNOVA.

- Commission Communale d'Aménagement Foncier -

Suite au renouvellement des conseils municipaux, sont désignés pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier : titulaire, Monsieur Christian DENIS, suppléants, Monsieur Pierre EVRARD et Mme Christine BOUTOILLE.

- Communauté d'agglomération de Saint-Omer -

Le Conseil Municipal, sans observation ni remarque, prend acte du compte rendu technique et financier au titre de l'année 2012/2013 afférent à l'exploitation du réseau de transports urbains collectifs, qui sera mis à la disposition du public en Mairie.

- Aménagement d'un plateau surélevé carrefour rue de Wisques rue d'Hallines -

Dans le cadre des travaux de la rue d'Hallines et suite à la décision d'aménager un plateau surélevé sur la RD 212, le Maire est autorisé à signer une convention avec le Conseil Général du Pas-de-Calais, définissant entre autre la nature des aménagements et travaux et ouvrages qui seront entrepris par la Commune et les modalités d'entretien et de gestion des aménagements.

PERSONNEL

- Tableau des effectifs -

Le conseil municipal décide de la création d'un 3^{ème} poste au titre des emplois d'avenir.

TRAVAUX

- Piste d'athlétisme salle du Chocquet -

Le Conseil autorise la Société ALLIANCES TP à intervenir sur la piste d'athlétisme pendant la 2^{ème} quinzaine de Juillet, afin de remettre en état la piste en cendrée détériorée par des particuliers.

- Travaux rue d'Hallines -

Dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur appuis communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, le Maire est autorisé à passer une convention avec Orange, ayant pour objet la mise en œuvre de la Convention Départementale souscrite entre la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, l'Association des Maires du Pas-de-Calais et Orange en date du 9 Mars 2010.

FINANCES

- Décisions modificatives -

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives nécessaires à l'ajustement des crédits inscrits au BP 2014 du budget général et du budget d'assainissement.

- Cours communaux de danse -

Le Conseil municipal décide de réviser les tarifs des cours de danse pour l'année scolaire 2014/2015, et de les fixer comme suit :

- Wizernois :
 - Adultes : 72 € -
 - Enfants et adolescents : 63 €
 - 2^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 53 €
 - 3^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 48 €
 - 4^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 43 €
- Non wizernois :
 - Adultes : 112 €
 - Enfants et adolescents : 104 €

- Ecole municipale de musique -

Il est décidé de réviser les droits d'inscription à l'école de musique pour l'année scolaire 2014/2015, fixés différemment pour les élèves habitant Wizernes, le territoire de la CASO, et n'habitant pas ce territoire, sauf pour les membres de l'Harmonie pour lesquels les tarifs sont identiques.

- Garderie des écoles primaire et maternelle -

Le conseil municipal décide de réviser le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2014/2015 et de le porter à 0,80 € la ½ heure et à 0,40 € la période de 18 h à 18 h 15.

- Cantine scolaire municipale -

Pour l'année scolaire 2014/2015, le prix des repas est fixé à 3,50 € pour les wizernois et à 4,00 € pour les non wizernois, pour les élèves de primaire et de maternelle. Le repas des commensaux est porté à 5,30 €.

- Jury d'examen de l'école de musique -

Il est décidé, pour l'année 2014, d'attribuer une vacation de 37,80 € par séance aux membres du jury participant aux examens de fin d'année de l'école de musique, ainsi qu'une indemnité horaire de 17,20 € au pianiste accompagnant les élèves.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur Alain LYPS rappelle aux conseillers municipaux :

- L'organisation de la fête de la musique le samedi 21 juin prochain avec la participation de l'Harmonie Municipale, du club de country Just a Cowboy Country Dancer's, des groupes "The Tramps" et "Quarant'haines, ainsi que de chanteurs locaux.

- Les festivités du 13 juillet à savoir concert de l'Harmonie Municipale terrain de sport du Chocquet à 20 h, puis spectacle par le "DYNAMIQUE SHOW" suivi du tir du feu d'artifice vers 23 h 15.

- Monsieur Yves SACÉPÉ informe les conseillers :

- Du départ de Wizernes de l'épreuve contre la monte du championnat de France cycliste le 21 Août, et du passage des coureurs rue des Bleuets les vendredi 22, samedi 23 et Dimanche 24 Août rue des Bleutes,

- De la fin des travaux rue Léo Lagrange, en principe le 26 Juin pour l'assainissement, et le 11 Juillet pour la voirie,

- Du démarrage des travaux de réfection de chaussée rues des Bleuets et d'Hallines début Juillet.

Le Maire,



Daniel HERBERT